

Un questionnaire SPORT-SANTE

à renseigner par les adhérents Aquagym et Natation



1) Un questionnaire SPORT SANTE. Pourquoi ?

L'ABSD s'est engagée depuis 2022 dans le **développement du sport santé** pour un public adulte, en valorisant les activités Aquagym et Natation.

A ce titre, l'association a bénéficié d'une subvention attribuée par l'ANS (Agence Nationale du Sport), suite à appel à projet. « **L'objectif visé est de favoriser l'accès à toute personne, avec ou sans problème particulier, à la pratique d'une activité physique et sportive régulière, ceci afin de se maintenir en forme le plus longtemps possible dans de bonnes conditions** »

En 2023, il est nécessaire de justifier auprès de l'ANS de l'attribution de la subvention et de la bonne utilisation des fonds obtenus. En répondant nombreux au questionnaire SPORT-SANTE qui suit, vous aidez l'ABSD à le faire.



2) Les données recueillies et la restitution des résultats

Le questionnaire est non nominatif. Les informations recueillies seront saisies et traitées dans un fichier informatique, de manière anonyme, sans possibilité de repérage des personnes nommément. Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, le fichier et le traitement seront déclarés à la CNIL (Commission Nationale Informatique et Libertés)

Aucun des items proposés n'est obligatoire, si ce n'est la date de naissance, identifiant qui évitera l'existence de doublons et garantira la fiabilité des données traitées. Mais plus les réponses seront complètes, plus les résultats seront précis et permettront de mieux répondre à vos attentes.

Il est demandé de ré-indiquer des éléments de votre profil en en-tête de chaque page, ceci de manière à ré-apparier les 2 pages du questionnaire si, par mégarde, elles étaient dissociées.

Les résultats de cette enquête seront communiqués prioritairement aux adhérents, via le site absd22.fr, et seront présentés en Assemblée Générale en 2023.



3) Quand et où renvoyer le questionnaire renseigné ?

- Quelle que soit la façon dont vous avez obtenu le questionnaire vierge (par mail et impression chez vous, ou sur le site absd22.fr, ou questionnaire papier récupéré à l'entrée de la piscine lors d'une séance d'aquagym), le questionnaire renseigné devra être déposé, à la piscine :
dans une boîte « Questionnaire SPORT SANTE », à partir du 20 février 2023
- **La date limite de remise des questionnaires renseignés est fixée au 4 mars 2023**